

# COMMUNE de SCIENTRIER

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 07 JUILLET 2016

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

**Présents : MMES BRON Isabelle, DEAGE Patricia, DA COSTA Sandrine, MM BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, DESALMAND Joël, MARECHAL Jérôme, PINGET Philippe, REMY Alain**

**Absents : MME MOSCARDINI Christelle, M MENONI Andrea**

**Absents excusés : MMES MARECHAL E, NAVILLE Catherine,**

**Mme LANOVAZ-DETURCHE Valérie a donné procuration à Mme DEAGE Patricia**

Monsieur Alain REMY est nommé secrétaire de séance.

### **1. Création de poste :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, suite à la demande d'un agent d'être détaché de son poste pour une collectivité d'Etat, la nécessité de créer un nouveau poste afin de pouvoir embaucher une personne pour la remplacer.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire rendu le 23 juin 2016 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- la création, à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2016**, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

### **2. Rémunération des agents encadrant les enfants lors des camps organisés par le service enfance jeunesse Jeunesse :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Considérant la mise en place d'activités « séjours, camps et mini-camps » au sein du Service Enfance Jeunesse,

Il apparaît nécessaire de prévoir la rémunération des animateurs contractuels encadrant ces activités et notamment la rémunération de la nuitée.

Il est proposé d'instaurer un montant forfaitaire brut de rémunération des animateurs vacataires participant à ces activités comme suit :

Rémunération brute journalière avec nuitée (hors congés payés) : 160 euros.

Le dernier jour sera payé au taux horaire en vigueur.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE que la rémunération des animateurs encadrant les activités « séjours, camps, mini-camps » sera une rémunération brute forfaitaire journalière avec nuitée de 160 euros. Le dernier jour, ne comportant pas de nuitée, sera payé au taux horaire en vigueur.

### **3. Subvention 2016 :**

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer 200 € de subvention à l'association « Les Cavaleurs » de Scientrier.

### **4. Participation financière démostriction 2016 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que chaque année l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (E.I.D.) procède à la lutte contre les moustiques sur notre territoire.

Une participation basée sur la population DGF de l'année N-2 est demandée aux communes bénéficiaires. Cette année, elle s'élève à 7 913,72 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de régler cette participation de 7 913,72 € à l'E.I.D..

#### **5. Participation financière versée à l'ADMR pour 2015 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que,

L'ADMR de Reignier-Esery a fait parvenir le calcul de la quote-part de la commune de Scientrier aux frais de fonctionnement ainsi qu'aux frais administratifs pour l'année 2015. Celle-ci s'élève à 628,39 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 628,39 € à l'ADMR Les Tourelles de Reignier-Esery

#### **6. Décisions-devis :**

- Plantation d'une haie vers l'aire de jeux : FALCONNET (haie variée) : 1 154 € HT
- 9 ordinateurs pour l'école : AROBASE : 5 779,27 € HT
- Ordinateur portable Mairie : SIG : 764 € HT

#### **7. Questions diverses :**

- La demande a été faite auprès du Tribunal Administratif pour désigner le commissaire enquêteur dans le cadre de la révision du PLU.
- L'emplacement prévu pour le conteneur semi-enterré ne convient pas (fils électriques) : les élus étudient une autre possibilité.